

**SYNDICAT DE L’ENCADREMENT   
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS   
(SEJS)   
UNSA-éducation**

**POUVOIR**

**Pour les Assemblées Générales du Congrès du SEJS**

**Du 13 au 15 octobre 2021**

**- CREPS de REIMS -**

**NOM : Prénom :**

**Donne pouvoir à**

(Nom et prénom du collègue présent à l'assemblé générale)

**pour me représenter et participer en mes lieux et place à tous votes organisés durant les assemblées générales**

**Fait à , le**

**Signature :**

*(Chaque membre du syndicat ... peut disposer, pour les votes en AG à bulletin secret, d’autant de voix supplémentaires que   
de syndiqués lui ayant donné mandat dans la limite de quatre – L’AG ordinaire ne peut valablement délibérer que si la moitié   
au moins des membres adhérents à jour de leur cotisation est présente ou représentée, les 2/3 pour l'AG extraordinaire -   
articles 16 et 17 des statuts).*

Nota : **L’ensemble des pouvoirs sont à remettre, au plus tard, en début de congrès (merci si possible de les envoyer le plus en amont possible par mail au [permanent](mailto:sejs.permanence@unsa-education.org?subject=Pouvoir%20congrès%20Reims%20SEJS)) à la commission des pouvoirs et des votes, qui les valide en vérifiant s’ils correspondent à des collègues à jour de leur cotisa­tion**, et le mentionne sur chaque pouvoir. Ils sont ensuite remis aux porteurs des pouvoirs pour en faire usage lors du ou des votes.

**Si vous ne pouvez venir au congrès, remettez votre pouvoir à un collègue qui s’y rend !**

**A défaut, renvoyer le plus tôt possible votre pouvoir daté et signé**, sans renseigner la zone « Donne pouvoir à ... », par voie postaleou par **[courriel](mailto:sejs.permanence@unsa-education.org?subject=Pouvoir%20congrès%20Reims%20SEJS)**, sous format pdf ou word,

à Philippe BAYLAC, permanent du syndicat

10, rue des Grès—77590—BOIS-LE-ROI